



Administration Communale  
de  
VIANDEN

à afficher en un lieu visible et  
accessible au chantier de construction

# Certificat

**attestant que l'exécution de la construction définie ci-après a fait l'objet d'une autorisation de Monsieur le Bourgmestre.**

**Genre et situation de la construction:** Travaux d'infrastructure  
Tiefendelt/Braetschette  
L-9412 Vianden  
Terrains inscrits au cadastre sous le numéro 77/1224  
et 77/1521, section A

**Nom et adresse du permissionnaire:** M.VINANDY Jean-Claude  
11, rue de la Frontière  
L-9412 VIANDEN

**Autorisation de construire délivrée par Monsieur le Bourgmestre  
le** sous le N° me02/24

~~Lotissement / Projet particulier d'aménagement / Extension de la Zone d'habitation autorisés  
par délibération du conseil communal en date du :  
approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur le :  
sous le N° :~~

**Le public peut prendre inspection des plans afférents pour autant qu'ils portent sur  
l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble. Les  
plans et le dossier sont déposés au bureau du Service Technique communal.**

**La présente autorisation est accordée sous réserve des tous droits généralement quelconques  
de tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la  
réalisation du projet. Un recours contre cette décision est ouvert conformément aux  
prescriptions du règlement grand-ducal du 08.06.1979 relatif à la procédure à suivre par les  
administrations relevant de l'Etat et des Communes. Un recours peut être intenté auprès du  
Tribunal Administratif par ministère d'avocat sous peine de déchéance dans un délai de trois  
mois à partir de la notification de la décision.**



Le bourgmestre,